

Compte-Rendu
du conseil municipal
du Jeudi 16 Mars 2023

Sylviane Personnes présentes, absentes, excusées et ayant donné pouvoir

Sont présents :

M. Romain AUBERT, M. Bastien BARNEAUD, Mme Nicole BOUCHACOURT, M. Michel CERIEZ, Mme Céline CHARBONNIER, M. Marc CHARBONNIER, M. Robin CHARRIEAU, M Stéphane CLERJON, M. Pierre-Michel ESTRAYER, M. Joël GALLICE, Mme Élodie MASSE, Mme Isabelle MATHIEU, Mme Sylviane MICHEL, M. Yvan MICHEL, Mme Elodie MILLIERE, Mme Éliane PAULET, M. Frédéric REYNAUD, M. Jean-Michel TRON.

Sont absents :

M. Benoît WILLAUMEZ

Est désigné secrétaire de séance : Isabelle MATHIEU

Ouverture du conseil

La trésorerie n'ayant pas validé les comptes de gestion à l'ouverture du conseil, ceux-ci seront présentés mais ne pourront être votés. Monsieur le Maire propose que ce vote ait lieu lors la séance du vote du budget.

Les points à l'ordre du jour

1) Approbation du Compte-rendu de la séance du 17/01/2023,

Le conseil municipal vote favorablement à l'unanimité

2) Compte administratif du budget location de VAE 2022,

Monsieur le Maire présente les comptes de ce budget annexe qui n'appellent aucune remarque des membres du Conseil.

3) Compte administratif du budget principal 2022,

Monsieur le Maire détaille le compte administratif du budget principal. Il explique que le déficit dans la section investissement s'explique par le financement des travaux de l'atelier municipal pour lequel les subventions demandées ne seront versées qu'en 2023 et la réalisation du contrat de prêt prévu en 2022 qui sera réalisé ce mois-ci. Le résultat global de ce compte reste pour autant positif grâce à une gestion saine du fonctionnement de la commune.

Les membres du Conseil n'apportent pas de remarque particulière sur ce compte.

4) Compte administratif du budget aménagement touristique 2022,

Monsieur le Maire rappelle que ce compte avait comme intitulé précédant « Camping du Fein ». Les travaux d'aménagements de mobilité douce sont financés par ce budget. Là encore, le déficit de la section investissement s'explique par les nombreuses subventions qui sont en attente de règlement (reste à réaliser 2022). Le résultat de ce compte est également positif.

Les membres du Conseil n'apportent pas de remarque particulière sur ce compte.

5) Compte administratif du budget collet II 2022,

Monsieur le Maire explique qu'il n'y a pas eu d'opération sur ce compte en 2022. Le résultat global restant donc positif. Monsieur Gallice intervient pour demander que la dernière tranche de travaux sur le lotissement soit réalisée afin que les terrains puissent être mis à la vente rapidement.

Les membres du Conseil n'apportent pas de remarque sur ce compte.



Compte-Rendu
du conseil municipal
du Jeudi 16 Mars 2023

6) Compte administratif du budget EAU 2022,

Monsieur le Maire détaille les éléments de ce compte qui présente un solde positif. Il précise que les travaux non réalisés en 2002 ont été intégrés au planning 2023 lors du dernier conseil d'exploitation.

Les membres du Conseil n'apportent pas de remarque sur ce compte.

Le transfert de la compétence EAU à la CCVUSP en 2026 imposé à ce jour par la loi est abordé. Monsieur le Maire précise que les sénateurs ont déposé plusieurs amendements pour que cette disposition ne s'applique pas aux communes rurales. L'ensemble des conseillers s'accordent pour conserver cette compétence si cela est possible.

7) Vote des subventions aux associations et organismes 2023,

Monsieur le Maire propose d'allouer des subventions de fonctionnement à diverses associations. Il précise que l'ensemble des demandes enregistrées a fait l'objet d'une analyse.

Il invite le Conseil Municipal à délibérer pour les attributions financières aux associations selon le tableau ci-dessous :

DENOMINATION	2023
Association Aide à Domicile en Milieu Rural ADMR	3500
Association l'Alternateur - Café associatif Seyne les Alpes	1000
Association pour Adultes et Jeunes Handicapés 04 APAJH	100
Amicale des sapeurs-pompiers d'Ubaye-Serre-Ponçon / Le Lauzet	3000
Association BREOLE I BRIUS	15000
Atelier de Doudou	500
Association Ubayenne de Défense des Animaux Chats Chiens Equidés AUDACCE	500
Association Blanche Ascendance	1000
Association Club de l'amitié	4000
Coopérative scolaire OCCE - École la Bréole	1500
Association Petits pas – Crèche	50000
Espoir 04 Haute Provence	100
Les Fondus de l'Ubaye	100
Groupeement dep. Des lieutenants de louvetier AHP	500
La Ligue contre le cancer	150
Lendemain meilleur	200
Les Enfants de Dormillouse	120
Association Les Marmot's	1531
Les Restos du cœur	300
Musique dans la vallée	1500
Association Rivages de méditerranée	1000
Secours catholique	500
Secours Populaire Français 04	100
Association Les Capucins Bréolais	1000



Compte-Rendu
du conseil municipal
du Jeudi 16 Mars 2023

Association Solidaritat Ubaye	200
Association des anciens résistants de la Vallée de l'Ubaye	100
Association Solidarité paysans Provence Alpes	100
Spadtribu Ubaye VTT	1500
Union Sportive de la Blanche	3000
USB Randormillouse	1000
USB Trail Dormillouse	1200

Les conseillers membres des associations concernées ne prennent pas part au vote.

Le conseil municipal vote favorablement à la majorité

8) Subvention complémentaire à l'association « BREOLE L'BRIUS »

Monsieur le Maire explique que la subvention accordée à l'association « Bréole l'Brius » est composée de deux parties : Le financement communal (15.000€) et le financement d'Ubaye tourisme (5.000€). Ce dernier, versé à la commune, a pour but de développer les animations dans l'ensemble de la Vallée de l'Ubaye. Cette part de subvention a bien été perçue en 2021 et 2022 par la commune, mais les délibérations permettant de la reverser à l'association n'ont pas été votées. Il s'agit donc d'attribuer 10.000€ de subvention complémentaire correspondant à ces deux années.

Le conseil municipal vote favorablement à la majorité

9) Financements Projets :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que pour financer les travaux de l'atelier communal, il était inscrit au budget général en 2022, un prêt de 600.000€. Celui-ci n'ayant pas été contracté, il est présenté l'offre de la Caisse d'Epargne CEPAC, plus intéressante que celles du Crédit Agricole ou de la Banque des Territoires.

Objet	Construction locaux techniques
Montant	600 000 euros
Durée	25 ans
Taux du prêt	Taux du Livret A + marge de 0.50 % l'an, soit à titre indicatif un taux à ce jour de 3.50% l'an
Taux de rémunération du Livret A	Le taux de rémunération du Livret A est publié au Journal Officiel en application du règlement du Comité de la réglementation bancaire et financière du 24 juillet 2003. Il est applicable au premier jour de la quinzaine qui suit sa publication.
Révision du taux d'intérêt du prêt	La constatation du taux de rémunération du Livret A applicable est réalisée le deuxième jour ouvré précédant le commencement de chaque période d'intérêts.
Date de versement des fonds	Dès retour offre signée
Amortissement du capital	Progressif
Différé d'amortissement	Aucun
Périodicité des échéances	Annuelle
Base de calcul des intérêts	Exact / 360
Frais de dossier	1200 €



Compte-Rendu
du conseil municipal
du Jeudi 16 Mars 2023

Remboursement anticipé du capital (total ou partiel)

Indemnité de 3% du montant remboursé par anticipation (hors en cas de passage du prêt à taux fixe)

Monsieur REYNAUD explique que le taux du livret A est actuellement élevé du fait de l'inflation mais qu'il est plus que certain qu'il va baisser. Le coût du crédit sera ainsi impacté à la baisse.

Monsieur le Maire présente ensuite l'offre de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur pour la souscription d'une ligne de trésorerie pour financer les besoins ponctuels de la commune.

Plafond : 130.000 €

Durée : un an

Taux facturé : Euribor 3 mois moyenné (flooré à zéro) + marge 0,60%

Base de calcul des intérêts : 365 jours

Commission de confirmation : 0,20%

Facturation trimestrielle des intérêts, en fonction de l'utilisation.

Montant minimum d'un tirage : 20.000 €

Pas de frais de dossier ni de parts sociales

Le conseil municipal vote favorablement à l'unanimité

10) Appels d'offres,

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal qu'une réunion de la Commission d'Appel d'Offres a eu lieu afin d'étudier les 5 offres reçues pour réaliser les travaux pour l'aménagement de la base nautique « Le Fein » lot 1 et 2.

Les membres de la Commission communiquent aux autres membres du Conseil les résultats de l'analyse des offres selon le tableau ci-dessous :

Lot	Désignation	Entreprise	Montant de l'offre H.T
1	Terrassement	TRON TP / ROLLAND	113 195.00€
2	Voirie et espaces verts	ROUTIERE DU MIDI	254 799.40€

Le conseil municipal vote favorablement à l'unanimité

Monsieur le Maire précise ensuite aux membres du Conseil Municipal qu'une réunion de la Commission d'Appel d'Offres a eu lieu afin d'étudier l'unique offre reçue pour réaliser les travaux de construction d'un Skatepark et ses aménagements.

Les membres de la Commission communiquent aux autres membres du Conseil les résultats de l'analyse de l'offre selon le tableau ci-dessous :

Entreprise	Montant de l'offre H.T
IOS Skateparks et Eiffage	217'628.30€

Le conseil municipal vote favorablement à l'unanimité

Monsieur le Maire précise enfin qu'une réunion de la Commission d'Appel d'Offres a eu lieu afin d'étudier les deux offres reçues pour réaliser l'étude environnementale pour la voie verte.

Les membres de la Commission communiquent aux autres membres du Conseil les résultats de l'analyse de l'offre selon le tableau ci-dessous :

Compte-Rendu du conseil municipal du Jeudi 16 Mars 2023

Entreprise	Montant de l'offre H.T
SEGIC – Envinerude	83°625,00€

Messieurs Estrayer et Aubert interpellent l'assemblée sur le coût important des différentes études menées en amont du projet sans certitude de sa réalisation. Ils s'interrogent sur sa pertinence, notamment pour ce qui concerne l'équilibre financier. Il s'agit d'un projet de grande envergure dont l'ensemble des éléments doit être étudié précisément afin que l'équilibre financier de la commune ne soit pas mis en péril. Monsieur le Maire répond que la voie verte d'Ubaye-Serre-Ponçon s'inscrit dans une dynamique de développement du territoire, tant économique que touristique. Il s'agit d'une proposition de tourisme 4 saisons en réponse aux difficultés rencontrées par les stations de ski dues au réchauffement climatique. Il précise que l'ensemble des intercommunalités du tour du lac avancent dans cette voie ce qui permettra, à terme, de proposer un tour du lac en voie douce unique en France. Le retour de l'étude ANCT sur les retombées économiques de ce grand projet permettra d'affiner les éléments budgétaires.

Le conseil municipal vote favorablement à la majorité

11) Avenants chantier locaux techniques,

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'au-cours de l'avancée du projet certaines variantes ont dû être choisies pour la construction des Locaux techniques. Cela engendre une modification du prix global envisagé. L'enveloppe originale était de 179 260,00 € H.T, l'estimation de l'avenant N°1 est de 2 200,00 € H.T, soit 1.23% en supplément et l'estimation de l'avenant N°2 est de - 30 980,00€ H.T, soit 16.05% en diminution.

Maîtrise d'ouvrage	Montant du marché initial H.T	Montant de l'avenant N°1 H.T	Montant de l'avenant N°2 H.T	Montant total du marché H.T
lot 06 Charpente métallique, serrurerie, Portes de garages pour les locaux techniques	179°260,00 €	2°200,00 €	- 30°980,00 €	150°480,00 €

Le conseil municipal vote favorablement à l'unanimité

12) Convention SOLIHA Sud – Année 2023,

Monsieur le Maire précise à son Conseil Municipal qu'il convient de renouveler la convention entre l'Association SOLIHA Alpes du Sud et la commune pour l'animation de l'opération communale façades-toitures pour l'année civile 2023.

Il précise que la rémunération de cette mission pour l'année 2023 sera de 599.10 € H.T par dossier. Soit 718.92 € T.T.C.

Le Maire rappelle que la région n'aide plus les communes sur les opérations façades et toitures.

Le conseil municipal vote favorablement à l'unanimité

13) Confirmation de désaffectation de l'ancienne école de Costebelle,

Monsieur le Maire explique que dans l'optique de céder ce bâtiment à la société COLYSEE pour la construction d'une résidence seniors et une maison médicale dont la consultation des entreprises a déjà eu lieu, il convient de confirmer sa désaffectation et de déclasser celui-ci du domaine public pour l'intégrer dans le domaine privé de la commune.

Le conseil municipal vote favorablement à l'unanimité

Compte-Rendu
du conseil municipal
du Jeudi 16 Mars 2023

14) Candidature accueil nouvelle Gendarmerie,

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux la correspondance du 14 décembre 2022 adressée à Monsieur le Préfet des Alpes de Haute Provence dans laquelle la Commune d'Ubaye-Serre-Ponçon exprimait sa volonté de faire acte de candidature au programme « création de 200 nouvelles brigades de gendarmerie sur le territoire national » dans le cadre de la loi d'orientation et de programmation du Ministère de l'Intérieur.

Le terrain pressenti pour recevoir la brigade de Gendarmerie est la parcelle cadastrée Section ZE n°49 d'une contenance de 14.300 m².

Monsieur le Maire précise que les constructions de bâtiments donnent habituellement lieu à un montage faisant apparaître un maître d'ouvrage (bailleur social, intercommunalité, commune, département ...) porteur du projet et que les loyers versés par l'État sont encadrés par des textes réglementaires afin de financer les locaux administratifs et les logements des gendarmes. L'ensemble du montage financier sera mis à l'étude avant validation définitive.

Le conseil municipal vote favorablement à l'unanimité

15) Gel de 6 mois des loyers du Super Centre

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée du mail adressé par Monsieur DEDOUSSAROS au sujet des difficultés financières rencontrées par la société le Super Centre qui gère la boulangerie et l'épicerie au Lautaret. Il rappelle que l'équilibre économique de ce projet reposait sur la création d'une station-service pour laquelle la commune a déposé plusieurs demandes d'autorisation d'urbanisme toutes refusées. Monsieur Reynaud explique qu'une rencontre a eu lieu avec l'ABF et l'atelier Shadow pour faire avancer ce dossier. En suivant les préconisations des services instructeurs, l'autorisation d'implantation est envisageable.

Les membres du conseil rappellent une nouvelle fois l'engagement de la commune sur ce dossier et souhaitent que le remboursement des loyers soit étalé dès que la situation financière sera assainie.

Le conseil municipal vote favorablement à l'unanimité

16) Questions diverses

Madame Sophie Lemoine, maître nageuse employée par la commune durant la saison d'été, demande qu'une partie des frais de recyclage de sa formation soit prise en charge par la commune. Les conseillers conseillent l'utilisation du Compte Personnel de Formation pour financer celle-ci. Si cela n'était pas possible, la commune prendrait en charge une partie du coût.

Monsieur Reynaud explique que suite au contact avec le cabinet conseil en urbanisme (Shadow), il est possible de revenir sur les imprécisions (discordances entre plan et règles écrites) contenues dans les PLU sans que cela entraîne une modification générale. Il invite les membres du conseil à se réunir pour mener à bien ce travail de correction qui pourra permettre à certaines extensions de constructions de voir le jour, notamment pour les zones matérialisées en hameaux et situées en zone AA.